Québec
Gouvernement du Québec
La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 février 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 février dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilleton une question demandant si le gouvernement entendait convenir avec les différentes résidences privées pour aînés (RPA) et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) des allégements adaptés à leurs réalités et à celles des personnes âgées, comme c'est le cas pour l'ensemble de la population.

Différentes directives ministérielles sont émises ou mises à jour selon l'évolution de la situation épidémiologique et diffusées au sein du réseau de la santé et des services sociaux tout comme aux milieux de vie accueillant des usagers/résidents permettant ainsi une logique de gradation des mesures et une cohérence dans leurs applications. Elles concernent, notamment, les visites des personnes proches aidantes, les sorties, les admissions, et les intégrations ou les réintégrations dans les milieux.

Depuis le 12 février 2022, avec une situation épidémiologique plus favorable et une baisse des milieux de vie en éclosion, des mesures d'assouplissements ont été introduites afin d'être en cohérence avec les consignes applicables pour la population générale.

Le 16 février 2022, accompagnée du directeur national de santé publique par intérim, monsieur Luc Boileau, j'ai annoncé plusieurs assouplissements additionnels afin que les personnes aînées retrouvent une vie plus familière au cours des prochaines semaines. Les allègements concernent notamment les mesures entourant la présence des personnes proches aidantes et des visiteurs ainsi que la gestion des cas et des contacts dans les milieux de vie, de réadaptation et d'hébergement.

… 2

Québec
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7191
Télécopieur : 418 266-7199
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3604
Télécopieur : 514 873-7488

Ainsi, la directive concernant la gestion des cas et des contacts dans les milieux de vie, réadaptation et d'hébergement, DGCRMAI-004, publiée le 16 février dernier, privilégie une approche de gestion de risques basée sur plusieurs facteurs déterminants si une personne a eu un contact étroit. Cette directive s'inspire des consignes destinées à la population générale tout en prenant en considération la vulnérabilité des résidents/usagers des CHSLD et des ressources intermédiaires (RI) qui accueillent des aînés. En RPA, selon cette directive, les consignes de la population générale s'appliquent. La directive est en ligne au https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/

Il est important de rappeler que les sorties pour les rassemblements privés et les congés dans la communauté sont permises, et ce, dans tous les milieux de vie. De plus, les professionnels hors établissement et autres personnels (audioprothésiste, récréologue, zoothérapeute, soins des pieds, coiffeuse, entretien ménager, etc.) peuvent être accueillis dans les différents milieux de vie.

Par ailleurs, le retrait de l'utilisation du passeport vaccinal, pour que les personnes proches aidantes et visiteurs puissent avoir accès aux CHSLD, aux RI et aux RPA qui accueillent des aînés, se fera dès le 14 mars prochain comme pour l'ensemble des activités et lieux auparavant visés par l'obligation de présenter un passeport vaccinal dans la communauté. Le registre des visiteurs dans les RPA ne sera plus nécessaire non plus à compter de cette date.

Les intentions de mettre les aînés au cœur des actions du gouvernement s'actualisent par divers projets, et ce, tout en restant à l'écoute de leurs besoins et qui s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable,

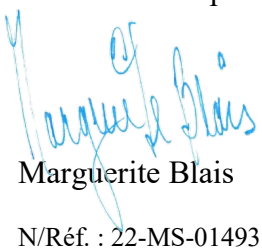

Marguerite Blais

N/Réf. : 22-MS-01493